



Art - Culture - Loisirs

THALÉIA

REGLEMENT DU MARCHE DE NOËL 2017

- Article 1 :** Chaque exposant devra s'inscrire en précisant : nom, prénom, adresse, téléphone, courriel, raison sociale ou artisanale ou numéro de registre du commerce si professionnel, objets exposés
- Article 2 :** Chaque exposant recevra le présent règlement de l'exposition et devra le renvoyer signé accompagné du bulletin d'inscription, de la photocopie d'une pièce d'identité valide et du chèque. Tout dossier incomplet sera refusé de fait. Aucun stand ne peut être sous-loué
- Article 3 :** Les tarifs sont ainsi définis Prêt de matériel table et chaise à l'intérieur : 8 € / ml
Sans prêt de matériel : 5 € / ml
- Article 4 :** Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte, détérioration de leurs objets exposés ou de leurs bien et acceptent d'en être les seuls responsables. L'association préconise à l'exposant de contracter une assurance
- Article 5 :** Le simple fait de s'inscrire à l'exposition, oblige l'exposant à accepter et à respecter le règlement du Marché artisanal de l'association Thaléia
- Article 6 :** L'association ne percevra pas de pourcentage sur les ventes réalisées par l'exposant
- Article 7 :** Les tables proposées faisant 2 m de long, en choisissant 1 m/l, l'exposant s'engage à partager cette table avec un autre exposant
- Article 8 :** L'accueil des exposants commencera à **7h30**. Le marché artisanal sera ouvert au public de **9h30 à 18h**. Par respect pour les visiteurs, aussi bien que pour les exposants et les organisateurs, le démontage des stands ne se fera qu'à partir de **18h**. La présence des exposants sur leur stand est obligatoire.
- Article 9 :** Il est interdit de modifier la disposition des tables ou d'en ajouter sans notre accord. Chaque exposant respectera l'emplacement dédié à son stand par les organisateurs. Aucun véhicule ne pourra stationner sur le marché durant la vente. Les exposants devront utiliser les parkings gratuits à proximité en respectant les parkings privés

L'exposant
« Lu et approuvé » Date

La présidente le 24 août 2017
Martine Morel